

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le règlement suivant :

RCA20-14003: Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le Règlement RCA20-14003 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

À compter de son entrée en vigueur, le règlement pourra être consulté sur le site Internet de la Ville **www.ville.montreal.ca/reglements**.

Fait à Montréal, le 8 décembre 2020

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers
